Ligue Régionale d'Escrime
**OCCITANIE**
Pyrénées- Méditerranée

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
# 25 Juin 2026 – En visioconférence

**ORDRE DU JOUR**

Accueil par le Président

Point 1 : Approbation PV de l'AG financière du 5 Février 2026
Point 2 : Réorganisation de la vie sportive
Point 3 : Point sur les licences
Point 4 : Fixation et révision du prix de la licence et de l'affiliation des clubs (vote)
Point 5 : Informations et questions diverses

***Clubs représentés***: 2KPDP / Alès / Argelès / Aucamville / Auch ECA / Béziers / Blagnac / Bouillargues / Castres /Cahors / Castelnau LL / Castelnaudary / Lavaur / Pic St Loup / MUC / Muret / Narbonne / Nîmes / Onet le Château / Perpignan Roussillon / Plaisance du Touch / St Gaudens / Ramonville / Stade Toulousain / TAC / TUC / Villefranche / Villeneuve Tolosane / CD 30 / CD 31 / CD 34

***Membres présents :***

- Membres Bureau : Jean-Christian CARRIE / Marc CHARLET / Cathy LE SAUX / Jérémy PONTONNIER / Fabrice LAQUERBE
- Membre d'Honneur : Me Jean TURA

***Excusés*** : Limoux / Ceret / Tarbes / Grisolles / Uzège

Le Président remercie les participants pour leur présence, et rappelle que cette AG ne remplace pas l'AG de fin de saison avec rapport moral et bilan des commissions qui se tiendra comme prévu le 19 Septembre à Narbonne en présentiel.

Il précise que des évolutions intervenues récemment nécessitent que les clubs soient informés et partie prenante des décisions qui en découlent.

La réunion se poursuit en respectant l'ordre chronologique

**POINT 1 : Approbation du PV de l'AG Financière du 5 Février 2026**

Le Président rappelle que tous les clubs ont été destinataires de ce PV, il demande si 'il y a des voix contre ou des personnes qui ont quelque chose à dire par rapport à ce compte rendu.
Pas d'abstentions, pas de voix contre, ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

**Point 2 : Réorganisation de la vie sportive et départ de Magali CARRIER**

Le Président précise qu'il s'agit d'un des points importants de la soirée qui concerne en particulier notre CTS Magali CARRIER. Il lui laisse donc la parole.
Maître CARRIER précise qu'elle va juste faire un petit état sur l'évolution de la vie sportive, pas de l'évolution du règlement mais plus par rapport à sa situation professionnelle.
En fait, ça fait quelques temps déjà que j'aspire à de nouvelles missions par rapport à ma carrière. Une opportunité s'est présentée à moi et j'en ai donc parlé à Jean-Christian courant février mars, mes missions vont maintenant se concrétiser.
Ce qui signifie qu'au niveau de la ligue à partir de janvier 2027 je n'aurai plus du tout de mission régionale puisque je vais basculer à 100 % de mes missions au niveau national, en charge de la formation au sein de l'IFFE.
Après en avoir discuté longuement avec Jean-Christian et le Bureau, il a été décidé de créer un poste d'ATR, le recrutement est en cours. Vous n'êtes pas sans savoir aussi que mes missions déjà depuis 2, 3 ans avaient évolué puisque je n'étais plus à 100 % sur la région, j'étais à 50/50 ou plutôt 60/40 avec déjà une mission nationale au niveau de la formation qui me prenait beaucoup de temps.
Pour remplacer ce temps alloué à la Ligue un ATR va prendre mes fonctions, je vais l'accompagner pour lui apporter l'ensemble des éléments, des informations et des process pour qu'il puisse mener à bien sa mission et me remplacer définitivement en décembre.
Il y aura une période de transition parce qu'il devrait être embauché au mois de Septembre et donc de septembre à Décembre je lui laisserai les reines au fur et à mesure avec le plus d'autonomie possible et le plus tôt possible car ma mission nationale commence à prendre du terrain et de la place. Voilà pourquoi le Président Jean-Christian m'a laissé la parole pour vous annoncer cela de manière officielle.

Le Président reprend la parole et précise que l' ATR qui va être recruté à partir du 1er septembre, est Maître Grégoire Le CHAMPAIN que vous connaissez pour la plupart très bien**.** Le challenge était de trouver quelqu'un qui ne soit pas dans un club et qui connaisse notre Région.

En réponse aux questions le Président rappelle que Magali est encore avec nous jusqu'en Décembre, et qu'on aura le temps de la remercier comme elle le mérite

**Point 3 : Point sur les licences et les finances**

La parole est donnée à Fabrice LAQUERBE, notre trésorier.
Il explique qu'il va faire un petit point à la fois financier et sur les licences parce que tout est lié.
Il fait un point détaillé sur les licences, on s'aperçoit nettement que l'effet JO est terminé. On revient au niveau de 2023/2024 avec 3569 licences du 1er Septembre 2025 au 30 Août 2026. On a perdu 507 licences par rapport au 31 août 2025. On revient quand même dans la norme des chiffres de 2024, puisqu'on avait 3442 et 3528 en 2023.

Il y a très peu de clubs qui ont conservé leurs licenciés ou qui les ont augmentés. Il y a six clubs qui ont conservé ou augmenté leur nombre de licences. C'est Alès, COLA, les Cheminots Nîmois, Solution RIPOSTE, Cahors et Couffouleux. Par contre, il y a des clubs qui ont comme Pays de Lunel - 50 licences, SE Nîmes - 38, Castelnau LL - 30, US Ramonville - 38 et Perpignan ER- 31.
On peut remarquer que les licences accompagnateurs et Pass découvertes ont augmenté. On est passé de 50 à 89. En fait, l'augmentation s'est faite surtout sur les licences accompagnateurs, soit 39 de plus, ce sont toutes des licences bénévoles.
En résumé on revient à un niveau normal en cette fin de saison, en espérant que sur la saison prochaine, on arrive à conserver ce niveau-là aux alentours de 3500.

Le trésorier fait ensuite un point financier au 31 Mai. A ce jour il n'est pas significatif parce qu'en fait on a toujours ce décalage entre la saison sportive et l'année civile comptable.
Actuellement, on est en déficit de 56 713,78 €, mais il n'y a pas de quoi s'inquiéter. C'est normal parce qu'on a beaucoup plus de dépenses que de recettes en cette période. Les recettes de Septembre, Octobre, Novembre et Décembre vont venir combler ce déficit.
C'est pour pallier à cette situation qu'il est important d'avoir des réserves.

**Point 4 : Fixation et révision de la licence et de l'affiliation des clubs**

Le Président reprend la parole et explique qu'en discutant avec la secrétaire d'un grand club d'Occitanie le weekend dernier à Albi, il a constaté que dans le monde du bénévolat, certains ne savaient pas toujours comment tout fonctionnait au niveau de la Ligue. Alors bien que la plupart des présidents le sachent c'est toujours intéressant de rappeler la différence qu'il y a entre un CTS et un ATR, elle est très sensible pour une association surtout sur le plan financier.
En tant qu'Agent de l'État, un CTS, dépend du Ministère, il est payé indirectement par nos impôts, il n'est pas payé par la ligue. Or un ATR, lui, est embauché par la ligue et il devient un salarié. Vous voyez donc où je vais en venir ce salarié, il va falloir le payer.
Même s'il est embauché qu'à mi-temps car on n'a pas vraiment les moyens financiers pour le moment de l'embaucher à temps plein, le coût de ce mi-temps, on l'a chiffré bien sûr. Il se situe dans une fourchette qui va être comprise, entre 20 000€ et 22 000 €. Vous comprendrez aisément que notre prévisionnel voté en Février 2026 ne tiens plus la route.
J'ai donc sollicité une aide de la Fédération Française d'Escrime. Je n'ai pas eu de refus, mais pour l'instant, je ne connais pas encore les contours d'une éventuelle convention.
Nous avons également avec l'aide de Magali, un gros travail de Sabine et le soutien de la Fédération Française d'Escrime sollicité une aide auprès de la DRAJES. Nous espérons que notre dossier va être accepté.
Dans tous les cas, même avec ces aides, nous ne pouvons pas échapper à une augmentation de la part régionale de la licence. Alors je rappellerai quand même qu'en ce qui concerne l'Occitanie, la part régionale, n'a pas évolué depuis plus de 4 ans. Pour pouvoir équilibrer notre budget, et pouvoir embaucher cet ATR, je vous propose donc une augmentation de 3 € de la part régionale de la licence.
Plusieurs questions portant sur le non remplacement d'un CTS par un autre CTS de la part de la FFE, Maître CARRIER reprend la parole.
*Précisions données par notre CTS, Magali CARRIER*

*Le Ministère alloue par convention X poste à la Fédération, et ce nombre de postes à ce jour, il est de **40**. Vous comprenez bien que depuis des années, il diminue et encore nous fédération française d'escrime, on est encore privilégiés par rapport à d'autres fédérations parce ce qu'on est pratique olympique et qu'on ramène quand même beaucoup de médailles. Le Ministère est encore sensible à ça. On bénéficie donc par rapport aux nombres de licences, de nombreux agents de l'État, le ratio est donc exceptionnel comparé à d'autres fédérations.*
*Beaucoup de postes à ce jour sont tournés vers le **haut niveau** puisque plus de la moitié des agents de l'État sont en poste à l'INSEP ou sur les pôles France relève. A ce jour, il n'y a aucune région avec un agent de l'État à 100 %. Ca fait déjà bien une dizaine d'années que tous les agents de l'État qui étaient distillés sur le territoire avaient à minima 20 % de leur lettre de mission sur une mission nationale. On est aussi de plus en plus contraints nous agents de l'État d'appliquer et de mettre en place des politiques publiques et pas uniquement les politiques fédérales. Les politiques publiques de l'État parce que c'est notre ministère de dépendance et on se doit de les appliquer.*

L'assemblée approuve les démarches de la Ligue pour avoir un ATR et approuve le futur recrutement de Me CHAMPAIN, qui connaît bien le fonctionnement de la Ligue, et les enseignants de la Région, et qui n'enseigne dans aucun club.

Le Président précise que cette réunion avait pour objectif de proposer et de faire valider par les clubs l'augmentation de la part Régionale de la licence de 3 €.

Le Président rappelle qu'en début de saison comme chaque année la Ligue va essayer de continuer son action pour la féminisation (renouvellement des licences féminines). Dans le cadre de cette action nous reversons une partie des cotisations (part régionale sur les licences). Pour cette saison l'action a coûté 22 760 €, certains clubs nous en ont d'ailleurs remercié.

S'il n'est pas possible d'augmenter certaines actions de la Ligue ne pourront plus être réalisées et certaines aides pourraient ne plus être accordées.

On peut aussi ne prendre qu'un euro par licence et demander une participation des clubs en fonction du nombre de licenciés au moment l'adhésion par exemple (affiliation) comme ça se pratiquait dans le passé en Languedoc Roussillon. Il y a donc plusieurs solutions, dans tous les cas, on peut se passer d'un ATR et il faut le payer.

Le Président propose donc après toutes ces explications d'augmenter le prix de la licence de 3€ (part régionale).

L'augmentation est mise au vote : Contre : 1 / Abstention : 1 /
L'augmentation de 3€ est acceptée et sera appliqué à la rentrée.

Le Président remercie les votants

Le tableau des tarifs des licences est joint à PV avec la part FFE et la part Ligue (voir annexe)

**Point 5 : Informations et questions diverses**

Il y avait une question diverse concernant les Championnats d'Occitanie seniors à l'épée pour les équipes dans la mesure où il y avait un problème de calendrier. Problème suite au placement des CO par rapport à la demi-finale des championnats de France.

Magali précise qu'elle a bien compris la problématique parce qu'il faudrait que le CO sélectif pour la N3 soit placé après les demi-finales des Championnats de France Senior. Elle ne parle que pour les Championnats de France senior à l'épée et cette fameuse demi-finale, afin qu'il n'y ait pas de possibilité de présenter des tireurs qui concourent pour la N2 particulièrement et qui puisse derrière venir tirer le CO en N3 sélectif pour la N3.
On essaiera de faire au mieux pour respecter en tout cas notre règlement régional qui stipule que les gens qui sont sélectionnés et qui ont participé à une épreuve pour N1 ou N2 au France par équipe senior ne puissent venir tirer pour se sélectionner en N3. Il faut trouver une date qui soit entre les France senior et cette fameuse demi-finale mais qui aussi n'ait pas d'impact trop important par rapport au France M17 et aux France M20.

Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)
Le Président précise que nous sommes en Occitanie très en retard sur le **VSS**. Il rappelle encore une fois que les clubs qui n'auront pas fait ce « e-learning » (Président et Enseignants) ne pourront pas s'affilier, la formation et les questionnaires doivent être fait avant le 1er Septembre. Cette formation sera à renouveler à chaque Olympiade.

Matériel compétition (pistes)
Le Président signale qu'il y a eu quelques problèmes de retour des pistes et du matériel, alors qu'on a mis en place grâce à M. Jérémy PONTONNIER et M. Daniel PALPACUER une solution de nettoyage. Nous avons acheté des machines qui fonctionnent et nettoient très bien les pistes, mais encore faut-il les passer.
Il entend parfois des discours comme quoi c'est chronophage, mais il rappelle qu'une piste coûte près de 3000 €, il faut donc en prendre soin. Il est assez pénible de voir que à certains endroits on ne les balaie pas et que les pistes sont rendues mal enroulées et pas scotchées. De plus à Montpellier si les pistes ne sont pas rendues bien roulées et attachées, on peut pas les rentrer dans le box de stockage.

Restitution d'un bureau
Autre information en termes d'économie grâce à un gros travail de déménagement de Sabine et d'évacuation de papiers et archives, on rend au 1er juillet un des deux bureaux que la Ligue louait au siège à Balma. Cela nous permettra donc de réaliser encore des économies sur les charges de loyers et de ménage.

Responsabilité Civile et Sécurité
Le Président donne la parole au vice-Président Me PONTONNIER pour dire un mot sur la Cour de Cassation. Un arrêt de la Cour de cassation a été publié la semaine dernière en date du 29 Mai qui vient renforcer la responsabilité des organisateurs de manifestations sportives. La Fédération s'est saisie de la question, il risque d'y avoir des changements très rapidement afin que nos clubs organisateurs de compétitions notamment ou de stages puissent se mettre en conformité avec ce qui va être exigé de la part des assureurs. La grande révolution est de dire que si un participant dans une compétition vient à se blesser et que l'on ne lui a pas transmis des consignes de sécurité très claires auparavant, la responsabilité de l'organisateur peut être engagée.
Cela va être de plus en plus compliqué d'année en année pour les clubs en termes de responsabilité. Nous pouvons être fier de notre région parce que c'est nous qui avons soulevé la question auprès de la Fédération. Cette dernière va agir dans quelques temps pour donner des directives notamment pour les organisateurs de compétition que ce soit des petites compétitions jusqu'aux grandes compétitions afin de respecter un cahier des charges qui sera légèrement alourdi.
Les rencontres de club dans son propre club ne sont pas concernées par cet arrêté, car normalement dans un club, vous avez en plus de vos statuts un règlement intérieur qui régit la vie dans le club.
Il faudra donc en plus des feuilles de route qu'on fait pour chaque compétition, quelle que soit l'arme, prévoir d'avoir un vrai règlement intérieur de compétition. Cela existait par le passé, le règlement intérieur de compétition, devra reprendre les essentiels de la feuille de route et y mettre également un rappel des règlements qui sont déjà en vigueur au niveau de la Fédération ou au niveau de la ligue. Rappeler les consignes sur le matériel, le matériel qui doit être utilisé, les cuirasses ou cuirasses, les gants, le masque etc…

Arbitrage et Sécurité dans les salles
A la question Est-ce qu'on pourra faire un Kakemono qui résume les 10 ou 12 points importants et qu'on puisse simplement afficher dans la salle ? Comme ça quand on récupère les pistes, on récupère le kakemono cela peut-il être une bonne idée ?
Le vice-Président explique que l'inconvénient du kakémono c'est qui ne sera qu'à un seul endroit.
Il serait plus facile que la Ligue prépare des fiches plastifiées que l'on va pouvoir mettre avec du scotch à plusieurs endroits de la salle.

Pas d'autres questions.

Le Président remercie l'assemblée présente et précise que tous les échanges durant la réunion ont été intéressants et fructueux. Il rappelle également que l'Assemblée Générale de fin de saison 2025/2026 aura lieu le 19 Septembre à Narbonne en présentiel.

La séance est levée.

***Le Président de la Ligue Régionale d'Escrime Occitanie***
***Jean-Christian CARRIE***

